

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 22 septembre 2023**

**DATE de convocation et d'affichage**

15 septembre 2023

**DATE de publication de la délibération**

26 septembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27  
Présents 20  
Votants 25

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, Adjoint ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure (arrive à 19h20 au point 2), QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis (quitte la salle à 20h55 au point 10), BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** GIOT Stéphanie. BOLIVARD Régis donne pouvoir à BIMBOT Frédéric. DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle. GORON Maxime donne pouvoir à DELVILLE Nathalie. DEHEEGER Vianney donne pouvoir à BLANDIN Béatrice. BAZIN Denis donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle après son départ.

**Étaient absents :** DUFEIL Christophe.

**Secrétaire de séance :** QUENOUILLÈRE Roger, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD.

**N°220923-4 : Fixation des prix du concours des Maisons Fleuries 2023**

Monsieur Blaise TOUZARD précise que, comme chaque année, s'est déroulé le concours communal des maisons fleuries.

Le jury communal propose d'attribuer pour 695,00 € de prix pour l'année 2023 pour 21 participants (745 € pour 23 participants en 2022, 740 € pour 23 participants en 2021, 670 € pour 21 participants en 2020, 1 060 € pour 33 participants en 2019, 700 € pour 26 participants en 2018, 690 € pour 25 participants en 2017, 754 € pour 26 participants en 2016), selon la répartition suivante :

- 395 € de prix pour la 1ère catégorie (maison avec jardin très visible de la rue)
- 115 € de prix pour la 2ème catégorie (balcon ou terrasse)
- 185 € de prix pour la 3ème catégorie (maison à la campagne)

Tous les participants recevront 1 fleur avec 1 prix financier en fonction du classement. La remise des prix aura lieu le samedi 23 septembre 2023 à 10h30 à l'Espace Ille-et- Donac (le palmarès reste confidentiel jusque-là).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 695,00 € de prix pour le concours communal 2023 répartis selon le palmarès qui sera joint à la délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,  
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,  
Roger QUENOUILLÈRE



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26 septembre 2023.

De sa publication sur le site Internet de la commune le 26 septembre 2023.